

Assemblée primaire municipale du 13 juin 2024

Participants : 14

L'assemblée primaire a été légalement convoquée par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune pour le 13 juin 2024 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 20.12.2023
2. Comptes 2023 de la Municipalité
 - 2.1. Présentation des comptes 2023
 - 2.2. Rapport de l'organe de révision
 - 2.3. Approbation des comptes 2023 de la Municipalité et décharge aux organes responsables
3. Nouveau cautionnement solidaire de la Maison de la Santé du Grand-Entremont de 3 millions de francs pour la construction d'un nouveau bâtiment
4. Information retour des concession FMO
5. Divers

Message de bienvenue

Le Président ouvre l'assemblée primaire, salue les participants et les remercie pour leur présence. Il précise que quelques personnes se sont excusées, sans les nommer.

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 décembre 2023

La lecture du procès-verbal de l'assemblée du 20 décembre 2023, publié sur le site internet et à disposition au bureau communal, n'est pas demandée et celui-ci est approuvé.

2. Comptes 2023 de la Municipalité

2.1. Présentation des comptes 2023

Le Président passe la parole à M. Antoine Tornay pour une présentation détaillée des comptes.

A la suite de la présentation, le Président remercie M. Tornay et apporte les précisions suivantes :

Il explique qu'en changeant la manière de comptabiliser les indicateurs ont été modifiés et que l'endettement de la commune est maintenant considéré comme important alors que la situation de la commune n'a pas beaucoup évolué.

Assemblée primaire municipale du 13 juin 2024

Concernant FGB le Président indique que l'homologation devrait enfin être obtenue d'ici l'automne. Il ne peut s'empêcher de sourire en rappelant qu'il a souvent répété cette phrase ces dernières années « nous sommes à bout touchant dans ce dossier ». Des réunions ont été organisées pour résoudre les derniers points en suspens et répondre aux questions du SEFH. Si l'homologation intervient effectivement cette année, cela permettra un versement unique correspondant à 4 années cumulées, soit près de 2 millions. Cependant, ce montant devra être mis en balance avec le coût conséquent du projet de la halle.

A l'homologation de la convention FGB il a toujours été question pour le Conseil communal que des mesures soient prises pour les citoyens. Cet argent ne pourra pas être utilisé pour les services autofinancés.

Le Président passe la parole à l'assemblée et la question suivante est posée :

- M. Daniel Lattion demande des explications sur le bénéfice sur la vente d'énergie.

M. Antoine Tornay répond que cela représente le bénéfice qui a été réalisé sur la vente d'énergie FMO. La commune détient 16 % du capital action FMO et revend l'énergie sur le marché par le biais de SOGESA. Le Président précise que les tarifs 2023 ont été décidés en été 2022 où les prix suivaient les prix du gaz et sont montés jusqu'à Frs. 14.00 le kWh. Sogesa a fait une couverture de risques très haute qui ne s'est pas réalisée. Pour 2024, une part de ces bénéfices 2023 sert à baisser le tarif moyen.

2.2. Rapport de l'organe de révision

M. Antoine Tornay présente le rapport et en donne une lecture partielle.

2.3. Approbation des comptes 2023 de la Municipalité et décharge aux organes responsables

Le Président propose de passer au vote.

Au vote à main levée, l'assemblée approuve les comptes 2023 à l'unanimité.

3. Nouveau cautionnement solidaire de la Maison de la Santé du Grand-Entremont de 3 millions de francs pour la construction d'un nouveau bâtiment

Le Président présente le projet d'agrandissement de la maison de la santé à Sembrancher qui prévoit la construction d'un bâtiment supplémentaire pour répondre aux besoins des médecins et des professions paramédicales. Le coût du projet est devisé à 6 millions de francs.

Assemblée primaire municipale du 13 juin 2024

Comme pour la première étape de la Maison de la santé du Grand Entremont, la demande aux communes porte uniquement sur un cautionnement solidaire. Ce mécanisme permet à l'Association des communes d'emprunter les montants nécessaires à la réalisation du projet.

Pour cette deuxième étape, l'Association dispose encore d'un solde de Frs. 3.1 millions du cautionnement initial. Les Communes doivent donc se prononcer sur une augmentation du cautionnement de Frs. 3 millions.

Il répond ensuite aux questions suivantes :

- Françoise Darbellay demande s'il est prévu d'agrandir le parking

Le Président répond par l'affirmative puisqu'il existe une obligation légale et l'architecte du projet est chargé du calcul. Des discussions sont en cours pour construire des places de parc en épis sur la route.

- Jonas Lattion demande ensuite s'il existe des plans du bâtiment.

Le Président explique que plusieurs projets ont été étudiés. Le bâtiment prévu aura un étage mais pourrait supporter un étage supplémentaire si nécessaire.

- Patrice Michaud demande qui a acheté les appartements mis en vente par la commune de Sembrancher dans le bâtiment de BTEE.

Le Président répond que la commune de Val de Bagnes les a acquis. Ces appartements ont été construits il y a seulement 6 ans. La surface n'aurait pas été suffisante et il aurait été très cher de les transformer pour une extension de la maison de la santé.

Au terme de la présentation et des discussions qui ont suivi, le Président propose à l'assemblée de passer au vote.

Au vote à main levée, l'assemblée accepte un nouveau cautionnement solidaire en faveur de la Maison de Santé pour un montant de 3 millions de francs par 13 oui et 1 abstention.

4. Information retour de concessions FMO

Le Président informe l'assemblée que la présentation de ce soir a pour but de susciter l'intérêt de la population sur une décision importante à prendre sur le retour des concessions lors de la prochaine assemblée primaire extraordinaire qui aura lieu le 12 septembre 2024.

Un flyer sera envoyé pour informer la population des visites organisées du site FMO qui auront lieu la première semaine de septembre. Ces visites, en bus, permettront de découvrir certaines parties des aménagements en exploitation et de mieux comprendre leur réalité.

Le 4 septembre une soirée de présentation sera organisée à la salle polyvalente. Une large participation de la population est attendue, car ces enjeux sont essentiels pour l'avenir de la commune. Les présentations seront précises et détaillées, d'où l'importance de partager des informations en amont.

Le Président donne ensuite une présentation sur la concession FMO (voir annexe 1).

Assemblée primaire municipale du 13 juin 2024

Au terme de la présentation, le Président précise qu'un comité intercommunal du retour des concession (CIR) a été constitué avec des représentants de Liddes et d'Orsières.

Le Président poursuit en informant l'assemblée que la seule décision que les Conseils communaux de Liddes et Orsières ont prise est de garder 51 % de l'aménagement. Actuellement la CIR et les Conseils communaux sont dans l'étude du modèle qui sera présenté à l'assemblée primaire du mois de septembre. Aujourd'hui l'actionariat est réparti comme suit : 16 % Liddes, 16 % Orsières, 58 % CIMO et 10 % FMV. L'Etat du Valais devrait prendre les 30 % de l'actionariat prévus dans la loi sur l'Energie. Avec un minimum de 51 % en mains communales, il resterait donc 19 % pour négocier avec un partenaire extérieur ou non.

Lors de l'assemblée primaire du mois de septembre, à laquelle les participants sont encouragés à participer, les décisions stratégiques sur la répartition des parts et le choix d'éventuels nouveaux partenaires seront présentés et débattus, ainsi que les implications pour la commune en termes de risques et d'opportunités.

Un film de 5 minutes d'information est ensuite présenté à l'Assemblée qui sera disponible sur le site internet de la commune.

Pour terminer, le président invite les participants à découvrir la maquette hydraulique et remercie l'assemblée pour le soutien et l'implication dans ce processus crucial pour la commune.

5. Divers

Aucun point n'est soulevé dans les divers et le Président remercie les participants de la confiance témoignée envers le Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée.

Liddes, le 13 juin 2024

Pour la Commune

Le Président

La Secrétaire municipale

Stève Lattion

Astrid Michellod Bonvoisin